antérieur à l'exportation le rapporteur a souligné très nettement les symptômes plus favorables qui en sont descendus à la fin de 1933 et que les nuages qui ont assombri les débuts de 1934 n'ont tout de même pas effacés.

Nous notons ci-dessous les principaux passages de ce rapport:

Un aperçu de l'activité économique mondiale...

En 1932, en bref, celui de crise, résumait la situation.

Depuis lors, il en a été beaucoup question encore, magiré que 1933 soit la première année, depuis le début de la crise il y a quatre ans, qui ait marqué un temps d'arrêt dans le déclin de l'activité économique du monde.

A considérer l'année 1933, qu'il s'agisse de l'épuisement naturel des stocks, de la hausse des matières premières et d'une stabilité relative des prix-or, que ce soit l'effet d'une réadaptation lente de la production aux conditions nouvelles des marchés ou de causes particulières aux différents pays, il semble bien que l'on ait atteint le palier inférieur de la dépression. Les sombres lueurs de la production accusent un relèvement pour tous les grands pays, l'augmentation variant de 2 à 20 %, et le chiffre des chômeurs passe de 30 à 23 millions.

Mais, pour la première fois, un changement significatif s'est produit dans l'évolution des échanges internationaux; alors qu'en cours des trois années précédentes, on avait assisté à un véritable effondrement du commerce mondial, — en 1932 sa valeur ne représentait plus une 40 % environ de celle de 1929; — pour l'année 1933 le recul en valeur sur 1932 n'atteignait plus que 10 %.

...et nationale

Le mouvement de recul, enregistré en 1932 dans toutes les branches de notre activité nationale, a été sensiblement moins intense et moins général qu'en 1933, quelques légère progrès se sont même décelés.

L'activité industrielle, à l'inverse de l'année 1932, où l'indice général de la production avait rétrogradé de 25 %, s'est relevée. L'index général de la production accuse une augmentation d'environ 12 %, l'accroissement pour certaines catégories, par exemple pour les textiles, atteignant 27 %.

L'évolution des prix au cours de l'année n'a pas été défavorable. Le niveau général des prix de gros est demeuré presque stationnaire.

Les prix de détail et le coût de la vie ont marqué une légère tendance à la baisse. Enfin, les statistiques du commerce extérieur de la France ont été relativement plus réconfortantes. En 1932, notre commerce avec les pays étrangers diminuait, par rapport à 193.., d'un tiers environ en valeur et d'un cinquième en tonnage; c'était le record de régression depuis le début de la crise. En 1933, il n'accuse plus qu'une très légère réduction en valeur, exactement 5,30 % — et il révèle même une augmentation en volume, exactement de 3,2 %.

Il y a, ici pour le négoce, d'autres motifs encore d'espérer. C'est que, contraints par les circonstances, il a su s'adapter aux formes nouvelles des affaires, l'évolution se poursuit encore bien entendu, mais comme il a su à le faire à plusieurs reprises déjà, dans le passé, le négoce ne se contente pas de subir les événements, il s'adapte.

En outre, ses qualités de prudence qui l'ont empêché, aux époques de travail facile, de dépasser la mesure, l'aident encore actuellement à prendre les moyens les meilleurs de s'tenir.

C'est la confiance qu'il s'agit de ramener, car sur le marché intérieur toujours, la grande cause de l'abstention de l'acheteur n'est-ce pas cette sensation d'insécurité?

Dans nos relations avec les marchés extérieurs, le même état d'insécurité gêne toujours notre activité.

Le Gouvernement, justement ému des doléances des exportateurs, est sur le point d'engager des négociations avec cept pays différents, particulièrement avec la Grande-Bretagne, avec laquelle les conversations devront bien être reprises car le chiffre d'affaires de la France avec la Grande-Bretagne est tombé de 49 millions de livres en 1930 à 19 millions de livres en 1933, que, par ailleurs, la balance commerciale entre les deux pays se solde par un déficit de 7 millions de livres au détriment de la France.

Puis, le rapporteur conclut:

« La tendance des Gouvernements est de plus en plus de s'appuyer sur les organisations professionnelles. A cet égard un Groupement comme le nôtre, a son rôle à jouer dans l'économie, ce rôle est probablement appelé à s'amplifier encore sur le plan de la représentation des intérêts corporatifs devant les Pouvoirs publics.

« Votre Chambre syndicale tient à défendre les intérêts généraux du négoce dans un autre domaine, sur le plan des relations avec la clientèle, pour qu'il soit mis fin aux tolérances trop faciles consenties à une certaine catégorie de débiteurs qui oublient trop aisément que la force obligatoire des contrats est la base de notre vie sociale.

Le XXXVe Paris-Roubaix aura lieu dimanche

Pour la trente-cinquième fois, Paris, capitale de la France, et Roubaix, capitale... de la laine seront reliées dimanche par les meilleurs champions de la « petite reine ».

Parler de Paris-Roubaix, c'est évoquer en même temps toute l'histoire du cyclisme et ses plus belles pages. Les grands as européens ont toujours rêvé d'épingler l'épreuve à leur palmarès et c'est toujours un champion qui a triomphé.

Cette année encore, le lot des engagés est particulièrement brillant et la bataille entre les meilleurs routiers français, belges, allemands, suisses, va passionner la foule.

Paris-Nice mit aux prises, il y a quelques semaines, tous ces hommes; puis le Tour des Flandres sélectionna les meilleurs belges. Hier, le « Critérium de la route » en faisait autant chez les Français.

Dimanche, tous ces champions vont se retrouver aux prises en une seconde manche qui ne manquera certes pas d'intérêt.

La liste des engagés n'est pas encore complète; on peut cependant citer, les Français, Leducq, Lapébie, Ch. Pélissier, Speicher, Archambaud, Louviot, Barthélémy, Le Drogo, Corvez, etc... ; les Belges, Rebry, J. et F. Vervaecke, Hiltcoels, Haemerlynck, Demuysère, Emile Jobe; les autrichiens Bulla et Thallinger; les Allemands, Sieronski, Geyer, Buse, etc., etc...

De nombreux indépendants, qui seront l'objet d'une sélection, courront également Paris-Roubaix et nous donneront peut-être l'occasion d'assister à une révélation.

L'incendie d'Hakodate a fait plus de 1.500 victimes

Tokio, 26 mars. — Le bilan des victimes de l'incendie d'Hakodate s'élève à 1.536 tués. La police vient de publier un rapport indiquant que 87 étrangers habitant à Hakodate sont maintenant sans abri.

L'AFFAIRE STAVISKY

Un dossier concernant les optants hongrois est saisi chez l'inculpé Bonnaure

Paris, 26 mars. — Il a été procédé au cours de la matinée à une perquisition au domicile du député Bonnaure, rue Beaubourg, perquisition effectuée par M. Garaud, juge d'instruction au Parquet de la Seine.

La perquisition a eu lieu en présence d'un membre du Conseil de l'Ordre, M. Jacquemond. Dans un classeur sur lequel M. Ordonneau avait apposé les scellés il y a un mois environ, il a saisi

(Mondial Ph. Pr.)

LE BOXEUR NIEMEN
sortant du Palais

un dossier concernant les optants hongrois, ainsi que plusieurs documents sur la C. I. M. A. et la Compagnie Foncière.

Dans la matinée M. Hudo a reçu la visite du juge d'instruction de Bayonne, M. d'Ubalt.

Trouvera-t-on des bijoux cachés à Genève ?

Genève, 26 mars. — Interrogé au sujet des nouvelles publiées par des journaux parisiens selon lesquelles une partie seulement des bijoux du Crédit municipal de Bayonne auraient été retrouvés à Londres et selon lesquelles il se pourrait fort bien que le reste fût à Genève, le juge d'instruction de Parquet de Genève a déclaré qu'il n'avait reçu jusqu'à présent aucune demande de commission rogatoire.

Cependant il semblerait qu'une telle demande fût attendue d'un moment à l'autre.

Plusieurs hauts magistrats et policiers genevois croient que Stavisky est venu à Genève à la fin de l'année dernière pour déposer une partie de ses bijoux dans une banque de la place.

L'ENQUÊTE A LONDRES

L'expertise des bijoux

Londres, 26 mars. — Poursuivie de concert par le commissaire Pendeplèce et les inspecteurs de Scotland Yard, l'enquête qui a pour but de déterminer dans quelles conditions et par qui les bijoux de Stavisky avaient été déposés et vendus au Mont-de-Piété de Victoria Street, s'est poursuivie aujourd'hui et on croit avoir découvert un précis élément d'information en la personne de Celia Noro, une jeune danseuse du West End de Londres. On savait depuis samedi soir que l'artiste était susceptible de renseigner la police.

L'expertise des bijoux a eu lieu dans l'après-midi, sous la direction de M. Maurice Seror et en présence de M. Sutton, propriétaire du Mont-de-Piété de la rue Victoria, où ils avaient été mis en gage.

La danseuse Celia Noro

De leur côté, M. Pendeplèce et M. Lander, l'inspecteur de la police londonienne, après s'être assurés que le nom de l'actrice recherchée était bien Celia Noro, se sont rendus dans l'après-midi au café du Westend, où elle avait dansé jusqu'à la semaine dernière et où elle se rend assez régulièrement.

Mlle Celia Noro, qui est âgée de 23 ans, fait partie d'une troupe qui, croit-on, aurait travaillé dans l'un des music-halls parisiens patronnés par Stavisky.

Sur ses rapports avec les comparses de Stavisky, on ne paraît pas avoir encore beaucoup de précisions.

Aux questions qui lui étaient posées, elle a répondu par une fin de non-recevoir ou un refus.

L'entretien a duré une dizaine de minutes.

Les inspecteurs ont alors décidé de procéder à un nouvel interrogatoire, à huis-clos cette fois, et ils ont prié Mlle Celia Noro de les accompagner au bureau central de police.

Tous trois ont quitté en taxi le café, cependant que des journalistes et des photographes s'efforçaient de prendre au passage un instantané de Mlle Celia Noro qui se penchait à la portière en faisant de la main des signes ironiques d'adieu.

A Scotland-Yard, l'entrevue a duré une heure environ, au bout de laquelle la danseuse a pu reprendre sa liberté.

Sur l'issue de ce deuxième interrogatoire, on garde la plus grande discrétion, ainsi d'ailleurs, que sur les résultats de l'expertise.

L'« Evening News », qui assure avoir interviewé Mlle Celia Noro dans la matinée, rapporte qu'elle aurait confirmé avoir été en rapport avec Stavisky et son secrétaire, lorsqu'elle était en tournée à Paris. La se seraient bornées ses déclarations.

En ce qui concerne les bijoux eux-mêmes, le bruit que d'autres dépôts qui auraient été faits à Londres et que des transactions auraient été affectuées après dégagement de ces dépôts semble prendre de la consistance, mais rien d'officiel ne permet cependant de le confirmer.

L'enquête se poursuit.

Une importante communication de M. Philippe Henriot à M. Ordonneau

Paris, 26 mars. — M. Ordonneau a reçu cet après midi M. Philippe Henriot, député de la Gironde, qui à la demande du garde des Sceaux, est venu s'entretenir avec le magistrat. Le député lui a apporté des précisions sur une ancienne affaire qui préoccupa la justice de 1924 à 1926 et à laquelle fut mêlé Stavisky. Il s'agissait d'escroqueries et de vols commis sur le paquebot « Valvidia », où l'on dérobe à l'époque des titres et des bijoux.

Dès en moment, des protections mystérieuses s'étaient exercées en faveur de l'escroc, qui n'avait pas été inquiété. Un vague comparse fut acquitté faute de preuve et l'un des coupables arrêté en Belgique, fut jugé dans ce pays. A ce moment, le commissaire de police Bayerd, aujourd'hui suspendu de ses fonctions, s'était occupé de l'affaire et M. Henriot estime que son rôle apparaît maintenant de plus en plus suspect.

M. Henriot a aussi entretenu le magistrat d'une singulière démarche faite, en 1932, par l'ex général Bardi de Fourton et l'avocat Guibout-Riband auprès d'une société de l'Est, où ils voulaient entrer et casser des créances.

Ils avaient promis, paraît-il, d'amener avec eux de puissantes protections, notamment dans les sphères politiques et susceptibles d'avoir une action sur le vote d'impôts nouveaux sur les produits de la société. Ils réclamèrent pour rémunérer ces concours des parts de fondateurs, mais l'affaire ne se fit pas.

M. Philippe Henriot a quitté le Palais de Justice à la fin de l'après-midi.

La contre-autopsie des restes de l'escroc

Bonneville, 26 mars. — Le docteur Jamin, de Chamonix, a été également désigné par la Commission d'experts pour assister à la contre-autopsie de Stavisky.

M. Louis Proust abandonne la présidence du Comité républicain du commerce et de l'agriculture

Paris, 26 mars. — M. Louis Proust, député d'Indre-et-Loire, vient d'adresser au bureau du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, une lettre disant notamment:

« Je viens vous exprimer ma crainte de voir l'abominable campagne de calomnies dont je n'ai pu encore avoir raison, porter un préjudice à notre cher Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture si je demeure plus longtemps, même en nom seulement, à sa tête.

« Je viens donc vous prier d'accepter ma démission effective de président du commerce, de l'industrie et de l'agriculture et cette preuve de suprême atta-

(Mondial Ph. Pr.)

JE LA TERREUR

chement à notre œuvre est la meilleure que je puisse vous donner que je resterai comme par le passé votre dévoué de tout cœur.

« Louis PROUST,
« député d'Indre-et-Loire. »

M. Bardi de Fourtou, inculpé de trafic d'influence, malmène un photographe

Paris, 26 mars. — La présence de l'ancien général Bardi de Fourtou au Palais de Justice a provoqué, lundi après-midi, de violents incidents. Dès son arrivée, comme il était entouré par de photographes, le défenseur de M. Bardi de Fourtou, Me Guiffard, émit la prétention de faire évacuer la galerie par les photographes et les journalistes. Il s'adressa aux gardes de service devant le cabinet de M. Ordonneau, qui se bornèrent à hausser les épaules.

L'ancien général fut alors conduit dans le cabinet de M. Demay, qui lui signifia l'incrimination de trafic d'influence.

Quand il sortit du bureau du juge, les photographes se lancèrent à sa poursuite et le rejoignirent Quai des Orfèvres. L'ancien général se précipita alors sur le photographe d'un journal du soir et le bousculn. Les deux hommes roulèrent à terre, sous une voiture qui, fort heureusement, était arrêtée à cet endroit.

Le gardien de la paix de planton à la police judiciaire intervint alors et arrêta l'ex-général qu'il conduisit au Parquet.

Sur la plainte du photographe, M. Quentin, M. Moser, chef du service central du Parquet de la Seine, a ordonné une enquête pour coups et blessures.

L'ex-général a, de son côté, porté plainte contre le photographe.

L'enquête sur l'affaire d'espionnage

Paris, 26 mars. — Devant le juge d'instruction, l'ingénieur Aubry a avoué avoir, à son tour, participé à l'organisation d'espionnage.

— Je suis allé-t-il dit, le directeur des laboratoires Dubouchet. J'ai fait la connaissance du Russe Reschky, il y a cinq ou six ans, puis de Mackovic et, enfin, de l'Américain Switz.

« C'est ce dernier qui me payait des mensualités et me remettait en outre des sommes diverses suivant l'importance des renseignements que j'apportais. La comptabilité saisie chez les époux Switz indique que l'ingénieur Aubry touchait 5.000 francs par mois.

M. Benon a interrogé, en outre, le Tchécoslovaque Watroslaw Reich, chimiste à l'Institut de biologie de la rue Pierre-Curie. Ce dernier s'est défendu d'avoir participé à l'organisation d'espionnage. Cependant, la comptabilité des époux Switz indique que Reich touchait une mensualité de 2.000 francs.

M. Benon a ensuite interrogé à nouveau les époux Switz et a ouvert en leur présence des scellés contenant deux carnets sur lesquels se trouvent des listes fort suggestives.

NOTRE CONCOURS de la Plus Jolie Vedette

Suite des résultats

Jusqu'au 55me prix inclus, chacun 500 francs

12e ex-aequo:
Meyen Oscar, 79, rue Racine, Roubaix;
Partier Michel, 260, Grand'Rue, Roubaix.

14e ex-aequo:
Geiges Jean-Baptiste, 11, rue d'Ypres, Roubaix;
Lhemans Alice, 18, quai des Mariniers, Tourcoing.

16e
Margry Rosée, 40, boulevard de Metz, 11, cour des Petits-Jardins, Roubaix.

17e
Wersitz Maurice, 502 bis, rue de Lannoy, Roubaix.

18e ex-aequo:
Hespel Cécile, 14, rue de Strasbourg, Wattrelos;
Desmettre Jules, 28 bis, rue du Beau-Chêne, Wattrelos;
Casiermest Gustos, 51, rue Félix-Faure, Wattrelos,
Hellis Adrienne, 3, rue de Carihem, Roubaix;
François Victor, 17 bis, rue Général-Sarrail, Roubaix;
Castelain Arthur, 24, rue Delmarre, Wattrelos;
Dubrulle Jeanne, 41, carrière Desmettre, Hersaux.

25e
Biesdel Gustave, 253, rue de l'Union, Wattrelos.

26e ex-aequo:
Florain Louis, 62, rue de Denain, cour Flamencourt, 13, Roubaix;
Masurs Adrien, 39, rue Lalande, Roubaix;
Vandradesille Jules, rue du Lille, Impasse des Arts, 21, Roubaix.

29e
Mesarthys Gaston, 74, rue de Paris, Tourcoing.

30e ex-aequo:
Petit Paul, 42, rue Newcommen, Roubaix;
Lemaens Marcel, 75, rue Mazagran, Roubaix.

32e
Godefroy Marcelle, 4 rue de la Fenderie, Croix.

33e
Barsard Serenne, 25, rue Francis-de-Pressencé, Tourcoing

34e
Hacebaert Maurice, 1, rue du Général-Lemaux, Mouscron.

35e ex-aequo:
Dubar Odile, 115, rue Mac-Mahon, Mouvaux;
Vandystadt Yvelles, 30, place de la Fraternité, Roubaix.
Dehay Lucien, 7, rue Leuridan-Nociain, Wattrelos;
Lambrze Emile, 70, rue de Rocroi, Roubaix;
Philippe Paul, 8, rue Jean-Castel, Wattrelos;
Harsoe Jean, 27, rue Paul-Lafargue, Croix;
Selembier Clovis, 17, rue Hoste, Wattrelos.

42e
Lavergne Marie, 121, rue d'Armentières, Tourcoing.

43e
Petit Louis, 5, rue Charcot, Tourcoing.

44e
Marcelo Léa, 130, rue du Nord, Mouscron.

45e ex-aequo:
Louis Louise, 17, rue de la Gare, Tourcoing;
Lefebvre Paulette, 2 bis, rue du Général-Sarrail, Tourcoing.

47e
Dehok Germaine, 41, rue Drouot, Roubaix.

48e ex-aequo:
Lefebvre Suzanne, 67, rue de Roubaix, Leers;
Legrand Paul, 22, rue de Roma, Roubaix;
Héribel Germaine, 26, rue de Flandre, Roubaix;
Delsys Odette, 256, rue de la Latte, Tourcoing;
De Cosleck Léoline, 22, rue de Menin, Mouscron.

53
Vissos Georges, 5, rue d'Odessa, Tourcoing.

54e ex-aequo:
Lehoucq Denise, 160, rue de Lille, Halluin;
Mullebrock Hélène, 11, rue du Brouckelore, Roubaix.

Les derniers lauréats indiqués à la fin de la liste ci-dessus ont donné comme nombre de voix: 28.257 et 28.198. Nous rappelons que le chiffre exact des réponses était de 28.228.

Ces prix sont payables dans nos bureaux dès aujourd'hui mardi, contre présentation d'une pièce officielle d'identité (livret de famille, carte d'électeur ou livret militaire).

* *

Parmi les bénéficiaires d'un des prix de notre concours, qui sont venus en recevoir le montant lundi matin, nous avons remarqué un pauvre aveugle conduit par sa femme.

La somme de 834 francs lui a été remise et ce fut un spectacle touchant de voir la joie que ces braves gens éprouvèrent de la bonne aubaine.

LES INCIDENTS DU 6 FÉVRIER

M. Bergery et M. Maxime Real del Sarte ont été entendus par la Commission d'enquête

Paris, 26 mars. — La Commission d'enquête sur les événements du 6 février a entendu lundi après-midi M. Gaston Bergery, ancien député de Seine-et-Oise.

Au sujet de sa conversation avec M. Pateinôtre, le témoin déclare qu'il lui a dit « qu'un coup de main est inévitable, que des gens s'y préparent et que si le Gouvernement ne désarme pas ces organisations, il rendra inévitable l'armement des forces de gauche et d'extrême-gauche.

« Jamais je n'ai demandé à M. Pateinôtre ni à un autre les moyens d'armer qui que ce soit. »

Le témoin craint une seconde attaque de la part des organisations qu'il combat.

Il estime que si l'armée et la police sont décidées à se servir de leurs armes, aucune révélation n'est possible. Enfin, M. Bergery affirme que si l'on ne désarme pas les organisations de droite, c'est le devoir des organisations de gauche de s'armer.

Un commissaire affirme que le 6 février, à part quelques éléments bien déterminés la presque totalité des manifestants n'avait aucune intention subversive à l'égard du régime.

M. Réal del Sarte est ensuite entendu. Il rappelle qu'il a demandé à être confronté avec M. Chatenet.

M. Chatenet, député de Seine-et-Oise, lui aurait dit qu'il fallait absolument qu'il voie M. Frot « seul capable de faire quelque chose de définitif ».

— On ne peut s'en tirer, aurait ajouté M. Chatenet, que par une dictature. Frot seul est capable de la réaliser. Il est entouré d'un certain nombre d'hommes, par exemple, M. Marter, M. Ybarnegaray... Allons-y, faites-nous l'émeute. Vous même nous arrêter.

Cette conversation troubla fort le témoin, mais il ne donna pas de suite à l'invitation qui lui était faite d'aller voir M. Frot.

Il déclare qu'il ne fait aucun doute qu'il y a eu une tentative pour asseoir plus solidement les institutions républicaines sur des cadavres de royalistes. Si le coup avait réussi, il n'eût plus été question, la Presse une fois muselée, de l'affaire Stavisky, ni de l'assassinat de M. Prince.

Le témoin répète que les camelots du roi n'ont pas eu, le 6 février, de rendez-vous déterminé. Ceux d'entre eux qui ont été blessés, l'ont été à titre individuel, en isolés.

M. Réal del Sarte déclare ensuite qu'il a eu le sentiment qu'on lui faisait des ouvertures pour des « fins prolongées ». Cela sentait le traquenard.

Le témoin déclare ensuite que les camelots du roi, en tant qu'organisation, n'ont pas d'armes. Mais il ajoute qu'à titre individuel, des amis ont des révolvers ou des matraques pour leur défense.

Le témoin a entendu dire qu'à partir de vendredi on ne pourrait pas sortir le soir sans être attaqué.

Une motion au sujet de l'armement des associations

M. Ramadier a fait adopter la motion suivante, après discussion:

« La Commission, inquiète des bruits qui circulent concernant l'armement de certains groupements, des faits sur lesquels ces bruits reposent et de l'état des esprits qui en résulte, invite son bureau à appeler l'attention du Gouvernement sur le problème et à provoquer sans délai les mesures de police réglementaires ou législatives nécessaires pour rendre impossible l'armement des associations ».

Une auto ayant pris feu à Marchienne-au-Pont (B) trois personnes ont été carbonisées

Une jeune fille est dans un état grave

Un épouvantable accident d'auto s'est produit dimanche vers 22 h. à Marchienne-au-Pont (Belgique), sur la route de Charleroi.

Deux autos se dirigeaient vers Charleroi. La seconde, en voulant doubler l'autre, ne put exécuter assez rapidement la manœuvre et se jeta sur un tramway.

L'auto prit feu immédiatement. Le conducteur et propriétaire de l'auto, M. Jules Andel, hôtelier, de Marchienne-au-Pont, était grièvement blessé; son corps pendait à moitié sur la chaussée et quand on voulut le dégager, ses jambes étaient sectionnées et le bas du corps était à moitié carbonisé.

Deux autres occupants de l'auto furent, eux aussi, brûlés à tel point qu'ils expirèrent quelques minutes plus tard: c'étaient M. Georges Capron, 43 ans, de Marchienne-Docerie, et Mme Madeleine Cassubon, 42 ans, de Charleroi.

Une jeune fille put cependant être retirée presque aussitôt de la voiture en flammes. C'est Mlle Lucienne Plennevaux, 15 ans, de Charleroi. Elle est brûlée sur tout le corps et a une main écrasée. Son état est grave mais on espère la sauver.

De violents incidents se déroulent à Toulon à l'issue d'une conférence de M. Ybarnegaray

Trois officiers de marine maltraités par des manifestants de gauche

Toulon, 26 mars. — Des incidents se sont produits dimanche, à l'occasion de la conférence donnée par M. Ybarnegaray, député:

Des manifestants et une foule nombreuse se trouva bientôt réunie, dès 18 heures, rue Jean-Jaurès, devant la salle où avait lieu la réunion. Lorsque celle-ci prit fin et que les assistants voulurent se disperser, ils furent attaqués par les manifestants.

La police, impuissante à assurer l'ordre, demanda des renforts à Marseille. Deux cent cinquante gardes mobiles arrivèrent en camions automobiles. Malgré cela, de violentes bagarres se produisirent. Il y eut des blessés.

Puis les manifestants se groupèrent et parcoururent les rues de la ville en chantant des hymnes révolutionnaires. Au cours des manifestations, trois officiers de marine ont été maltraités.

D'autre part, M. Roholle, inspecteur général de l'enseignement supérieur, a été frappé à coups de poing et blessé au moment où il sortait de la salle où avait lieu la conférence. Dans la soirée, le calme était revenu.

LA FERMETURE DES USINES BOUTEMY

UNE NOUVELLE LETTRE DE M. LEBAS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Lebas, député-maire de Roubaix, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Président du Conseil:

Je veux croire que le Syndicat des filateurs en lin vous a fait tenir ce note que vient de publier la presse du Nord, dans laquelle il essaie de justifier la destruction de l'établissement de MM. Boutemy de Lys-les-Lannoy et le licenciement de cinq cents ouvriers et ouvrières.

Permettez-moi d'y répondre brièvement.

Toutes les raisons invoquées par le Syndicat des filateurs de lin peuvent être ainsi résumées: l'industrie du lin souffre depuis plusieurs années le de stocks de plus en plus importants; de la politique protectionniste pratiquée par tous les Etats, notamment par la Grande-Bretagne.

Et le syndicat patronal du lin conclut inexorablement: « L'espoir en des temps meilleurs justifierait l'arrêt sans exiger la destruction. Tout espoir de ce genre semble vain; il est qu'une partie de l'industrie linière disparaisse si l'on veut sauver le reste ».

Quant aux travailleurs que le chômage et la misère attendent « ils sont les victimes immédiates d'un état de choses contre lequel les forces humaines sont impuissantes ».

Je doute qu'ils apprécient ce fatalisme qui exclut tout effort en vue d'améliorer les rapports économiques internationaux qui semble ignorer ce palliatif que serait la réduction légale de la durée du travail.

Peut-il vous faire remarquer, M. le Président du Conseil, que les motifs que fait valoir le Syndicat patronal du lin sont communs à toutes les industries frappées par la crise? Toutes ont des stocks plus ou moins considérables, supérieurs à ceux des années prospères; toutes se plaignent, avec raison, des entraves mises au commerce extérieur.

Mais peut-il, parce qu'une partie du machinisme de toutes les industries reste inactive, la détruire et jeter à la rue pour toujours des milliers et des milliers de travailleurs de toutes spécialités?

Cette solution barbare qui ne répond rien, qui aggrave tragiquement la situation présente, le Syndicat patronal linier veut l'appliquer à l'un des établissements les mieux outillés de France.

Il me paraît impossible que le Gouvernement n'intervienne pas pour écarter le péril qui menace à la fois l'industrie française, la classe ouvrière et la catégorie des petits commerçants dont elle est la cliente.

Laisser faire, c'est autoriser les syndicats patronaux à détruire tout ou partie du matériel de production de leur industrie, et cela, à ironie, sous le prétexte de combattre la crise.

Laisser faire à Lys-les-Lannoy, c'est, crime de lèse-patrie, encourager les syndicats patronaux à faire des usines, des fabriques reconstituées après la guerre au prix de dizaines de milliards versés par l'Etat, de nouvelles ruines.

Sans doute Sera-vous informé de l'émotion produite dans la classe ouvrière du canton de Lannoy et des cantons de Roubaix par la nouvelle de la décision du Syndicat patronal linier. Elle consistera les établissements industriels où elle travaille comme des moyens de vie; les détruire c'est la jeter dans la misère et dans le désespoir.

J'ai rempli mon devoir en vous en informant.

Il appartient maintenant au Gouvernement de décider.

Je vous renouvelle, M. le Président du Conseil, etc...

Signé: J. Lebas,
Député du Nord,
Maire de Roubaix.

UNE DÉLÉGATION DES OUVRIERS DE L'USINE BOUTEMY, DE LANNOY, EST REÇUE A LA PRÉFECTURE

Une délégation des ouvriers de l'usine Boutemy, à Lannoy, s'est rendue lundi à la Préfecture pour exposer la situation qu'ils redoutent de la fermeture de cette usine et du projet de bris de métiers.

Le préfet a demandé à ces ouvriers de désigner six d'entre eux et les a reçus lui-même.

Il a pris connaissance avec beaucoup d'attention de leurs doléances et de leurs craintes et leur a déclaré qu'il allait étudier cette situation avec soin.

La grève des chauffeurs est marquée par de nombreux incidents à New-York

Un complot extrémiste aurait été découvert

New-York, 26 mars. — La police a mobilisé tous ses effectifs à la suite, croit-on de la découverte d'un complot qui aurait en pour but de dynamiter les gares, la gare centrale électrique de Pennsylvania et des garages des Compagnies de taxis de New-York et qui aurait été fomenté par des éléments subversifs mêlés aux chauffeurs grévistes.

Plus de quatre cents policiers patrouillent dans New-York, dans Brooklyn et dans les faubourgs.

Les sidecars de la police, armés de « Tommy Guns », c'est-à-dire de fusils-mitrailleurs, dispersent les attroupements suspects; cent vingt policiers en civil circulent en taxi et arrêtent les grévistes assez mal avisés pour les attaquer. Malgré l'ordre de maire recommandant la cessation de toute violence, une vingtaine de taxis ont encore été brûlés ou endommagés et une dizaine de non grévistes ont été maltraités. Les autorités accusent les communistes de fomenter les troubles.

Cependant, le maire lui-même a accusé une certaine compagnie ayant son siège social à Chicago, d'avoir fait venir des gangsters pour provoquer des incidents.

Il semble que les ennemis du président Roosevelt soient décidés à exploiter à fond contre lui et ses conseillers « La main rouge », partant de la conviction qu'il n'existe pas un moyen plus efficace pour faire perdre à une partie de l'opinion américaine son calme et son sens critique. Il est difficile d'expliquer, en effet, autrement le bruit que fait une certaine partie de la presse autour du prétendu projet du complot communiste, attribué à certains membres du « Trust des Cerveaux » par M. Wirt, inspecteur des écoles à Gary (Indiana). Celui-ci a affirmé qu'il était prêt à nommer devant une commission d'enquête le membre de « Trust des Cerveaux » qui aurait déclaré: « Nous pouvons garder le président Roosevelt jusqu'à ce que nous soyons en mesure de le remplacer par un Staline ».

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 26 mars. — Est promu officier, au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, M. Albert Flammarion, éditeur.

VOIR HOTCHKISS EN DERNIÈRE PAGE

Germaine Huot meurtrière du préfet Causeret devant les Assises de la Seine

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

— M. Picard devait voir les personnes compétentes.

— Le moindre agent de police aurait été mieux à sa place.

Le président retrace les allées et venues de chacun.

— A votre concierge, vous dites: « J'ai eu un geste malheureux, je l'ai tué ».

— J'aimais cet homme. Je ne puis avoir en aucune raison de le tuer. C'est un accident. (Sensation.)

Le président. — Vous l'avez dit. Seulement maintenez-vous que cet accident a été causé par un geste du préfet Causeret?

— Parfaitement.

Me Torrès. — Après le drame, vous êtes sortie, vous avez laissé seul, râlant, haletant dans son sang, le malheureux Causeret. Où allez-vous?

L'accusée, d'un ton assez dur, le geste bref, l'index oscillant: J'allais chez ma crémière chercher du secours.

— Et vous n'avez ramené personne. Dans votre maison même, il y avait un professeur à la Faculté de Médecine, dans les maisons voisines il y avait des docteurs, vous préférez attendre trente-cinq minutes que votre ami puisse arriver chez vous. Vous ne songez pas qu'il y a tout près l'hôpital Beaujon.

UNE RECONSTITUTION LABORIEUSE

L'interrogatoire est terminé.

Le docteur Paul précise la position probable de la victime au moment du drame.

Me Jean-Charles Legrand demande à sa cliente de mimer la scène. Le docteur Paul va servir de mannequin. L'accusée reçoit un revolver. Elle le brandit. Elle va mimer le geste meurtrier.

Me Torrès. — Ah! que l'on garde au moins un peu de décence. (Sensation.)

Un malaise pèse sur la salle, de plus en plus lourd, car le docteur Paul, quel que soit le geste qu'il fasse pour écarter l'arme, semble se placer de telle façon en bien qu'il écarte l'arme ou bien que la blessure qui aurait causée ne serait plus celle relevée sur la victime.

Me Jean-Charles Legrand. — Voyons docteur, faites ce geste.

— Mais faites-le, vous, si vous savez que ce geste a été fait.

Mais la véritable défense de Mme Huot, c'est le docteur Paul qui va l'apporter dans cet incident:

— Le préfet Jean Causeret a été atteint quand son bras était écarté, fortement écarté. Donc Causeret faisait au moment où l'on tira sur lui un geste du bras droit. (Sensation.)

Une longue discussion technique s'intercale ici entre le docteur Paul, Me Jean-Charles Legrand et Henry Torrès.

M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, raconte l'enquête qu'il fit quatre heures après le drame dans l'appartement de Mme Huot.

Le professeur Saunié, directeur de l'identité judiciaire, précise que la balle ne fut pas tirée à bout portant, mais au moins à cinquante centimètres.

M. Flobert, expert armurier, explique le mécanisme de l'arme du meurtre. Il fallait plusieurs mouvements pour la mettre en état de servir.

M. CAMILLE PICARD A LA BARRE

Le témoin raconte comment il fut mis au courant du drame.

— Il y a trente ans, ajoute-t-il, que je ne connaissais plus rien de la vie intime de Mme Germaine d'Anglemont.

Me Jean-Charles Legrand. — Vous connaissez le caractère de Mme d'Anglemont. Croyez-vous qu'elle était capable de tirer volontairement.

— Je ne le crois pas.

Mme Pinard, la concierge, dépose.

— J'ai entendu la détonation et puis deux cris de douleur. Mme d'Anglemont est venue, elle n'a pas répondu à mes questions. Plus tard, comme elle partait, elle m'a dit: « J'ai tiré. J'ai eu un geste malheureux, je l'ai tué ».

— Pour moi, conclut la concierge, Mme d'Anglemont était incapable de tuer quelqu'un. Elle m'a dit: « J'ai tiré dessus, je l'ai tué ». Cela voulait dire que le coup était parti accidentellement.

Le docteur Mogilevski, qui fut appelé par Germaine Huot le jour du drame, ne put que constater le triste état de Jean Causeret.

Me Henry Torrès fait grand cas d'un rapport du docteur Mogilevski écrit six jours après le drame. Dans ce rapport, le témoin racontait ce que lui avait été confié Mme d'Anglemont devant le corps de Jean Causeret: « Je l'aimais beaucoup, avait-elle dit. Je ne voulais pas le tuer, c'est un accident, le coup est parti tout seul ».

— Or, fait constater Me Henry Torrès, s'adressant au docteur Mogilevski, elle ne vous a pas parlé du geste qu'aurait fait le préfet pour rejeter l'arme.

— J'avoue qu'elle ne m'a pas parlé, mais je ne l'ai pas interrogée et ce que l'on dit en de pareils moments concient le témoin, il ne faut pas y ajouter trop d'importance. (Mouvement.)

Sur ces mots, on lève l'audience. Il est 18 h 30. Les débats reprendront demain mardi et l'on pense terminer demain soir.

M. Gaston Rageot a été réélu président de la Société des gens de lettres

Paris, 26 mars. — M. Gaston Rageot, président de la Société des Gens de Lettres, a été réélu cet après-midi, à l'unanimité.